

7

ENREGISTRER SA DEMANDE

ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER

L'enregistrement de votre demande de concours financier consiste en l'attribution d'un numéro à votre dossier ; ce numéro est attribué par nos services et aura un caractère « chronologique ».

Un des critères pris en compte dans l'attribution des financements étant la chronologie, il est vivement conseillé d'engager votre démarche le plus longtemps possible à l'avance : **le délai d'un an minimum paraît souhaitable.**

Pour enregistrer votre demande de concours financier, vous devrez déposer votre dossier **complet dans le respect des modalités en vigueur au FONGECIF Midi-Pyrénées.** Pour accroître l'antériorité qui sera associée à votre dossier, vous avez la possibilité de « préenregistrer » votre projet de formation via une procédure de préinscription.

POURQUOI ET COMMENT SE PRÉINSCRIRE

Il vous est possible, en réalisant une préinscription, d'accroître l'ancienneté associée à votre dossier. Cette dernière est accessible **dès lors que vous avez déterminé votre projet formation**, c'est-à-dire que vous avez identifié :

- l'intitulé de l'action de formation,
- l'organisme auprès duquel vous suivrez cette action,
- et la date de début de formation.

Pour enregistrer votre préinscription, vous avez deux possibilités :

- vous connecter sur notre site : www.fongecifmp.org, cliquer sur « création et consultation de votre pré-inscription »
- compléter et retourner par voie postale, la fiche de « préinscription » que vous trouverez dans ce dossier.

Pour vous accompagner dans cette étape, vous pouvez également vous rapprocher d'une structure relais du FONGECIF Midi-Pyrénées (Antenne SARAPP, GIPE à St LARY SOULAN).

Suite à la validation de votre préinscription (si le moyen utilisé est Internet, veillez à valider définitivement votre démarche), il sera attribué un **numéro d'enregistrement provisoire à votre projet de formation** (correspondant à la date de validation de la préinscription). Ce numéro ne sera communiqué qu'au moment de la réception par le FONGECIF Midi-Pyrénées, **de votre dossier de demande de concours financier complet et dans le respect des modalités en vigueur** (notamment en termes de dates – voir ci-dessous), **correspondant au projet indiqué dans la préinscription.**

Vous pouvez ainsi accroître l'antériorité associée à votre dossier.

NB : Lors de l'enregistrement de votre préinscription, il vous sera demandé de fournir certaines informations. Certaines d'entre elles permettront d'une part de faciliter l'enregistrement de votre demande de concours financier et/ou de mieux cerner votre projet.

DÉLAIS À RESPECTER POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER COMPLET AU FONGECIF MIDI-PYRÉNÉES

CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION CDI et FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL

Mois de début de la formation	01	02	03	04	05	06	07/08	09	10	11	12
Mois d'examen du dossier par la commission paritaire (1 ^{er} jeudi du mois en principe)	11	12	01	02	03	04	05	06	07	09	10
Date limite de dépôt de dossier	1 ^{er} Sept	1 ^{er} Oct	1 ^{er} Nov	1 ^{er} Déc	1 ^{er} Janv	1 ^{er} Fév	1 ^{er} Mars	1 ^{er} Mai	1 ^{er} Juin	1 ^{er} Juil	1 ^{er} Août

Exemple : Si votre formation débute en janvier, votre dossier complet devra nous être transmis **au plus tard** le 1^{er} septembre et il sera présenté à la Commission Paritaire du mois de novembre.

Attention : les demandes irrecevables sont renvoyées à l'expéditeur sans faire l'objet d'un enregistrement. Il s'agit :

- des demandes qui ne respectent pas les délais précités,

- des demandes dont les dates de formation sont raturées ou surchargées,
- des demandes incomplètes.

Lors de l'enregistrement de votre dossier, un courrier vous sera adressé pour vous informer de la date de l'examen de votre demande de concours financier par la Commission Paritaire.

Pour information : tous les imprimés constitutifs du dossier sont téléchargeables sur le site du FONGECIF Midi-Pyrénées au www.fongecifmp.org